



Comité technique ministériel du 15 décembre 2016

Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

L'Alliance du Trèfle se félicite que soit inscrit à l'ordre du jour du CTM un point de situation sur l'accès à la médecine de prévention. C'est une réponse à la demande que nous avons formulée lors de la précédente réunion, et nous vous en remercions.

Nous portons avec détermination la question de la santé et de la sécurité de nos collègues au travail, dans un contexte de pression accrue à tous les niveaux.

Le constat fait apparaître des « vides » dans le maillage de la médecine de prévention. Nous espérons que des solutions pourront être apportées rapidement afin que tous les agents y aient accès.

Nous sommes demandeurs d'éléments d'information complémentaires sur les flux en matière de structures dépourvues de médecin de prévention, afin de savoir si la situation est en voie de dégradation ou si l'on peut espérer atteindre un niveau en cohérence avec la volonté affichée, en particulier dans le cadre du plan d'action pour les SEA. Nous tenons également à souligner la situation des agents travaillant en abattoir, dans un secteur particulièrement accidentogène.

L'opération de décroisement des effectifs entre le MAAF et le MEEM arrive à son terme. Même si les premiers transferts semblent s'être effectués avec humanité, il reste encore des questions à traiter sur le moyen et le long terme :

- Quel avenir pour les postes d'encadrant des unités et/ou des services à compétence « moitié bleue - moitié verte » ?

Au-delà des difficultés humaines, il apparaît un problème de fond sur la compétence de l'Etat et en particulier la politique forestière et environnementale et sur la multifonctionnalité, qu'aucun ministère ne porte :

- Quid de la séparation des unités forêt de la biodiversité, de l'urbanisme ou de la chasse alors que dans le même temps la feuille de route pour l'accomplissement des missions forestières réclame une cohérence entre ces domaines ?



Unis pour votre avenir !

CFE-CGC - CFTC - SNISPV

- Quid du transfert de compétences lié à la réduction des effectifs et à la chute des recrutements ?
- Quid de la perte des compétences techniques de notre ministère qui ont été sa force et constituent le fondement de sa reconnaissance aux plans national et international ? Il faut tirer les leçons du manque de recrutement d'ingénieurs en hydraulique agricole et ingénieurs forestiers.
- Quid des formations dispensées par le MAAF (techniciens, ingénieurs...) dont le contenu est indispensable au MEEM pour la mise en œuvre des politiques publiques qui relèvent de sa compétence ?

Voici quelques questions parmi d'autres auxquelles il faut apporter rapidement des réponses concrètes car la perte des compétences est plus rapide que son acquisition.

En ce qui concerne la préparation des élections professionnelles de 2018, l'Alliance du Trèfle estime que la capacité à disposer de listes d'adresses électroniques des agents du MAAF exhaustives et fiables constitue un élément essentiel pour le bon déroulement des opérations.

Nous avons signalé ce point dans notre courrier du 27 septembre dernier en réponse à la consultation des OS sur la mise en place du vote électronique.

Nous sommes conscients du travail que représente la mise en qualité des données et nous vous demandons de veiller à ce que le SRH dispose des moyens nécessaires à cet effet.

Enfin, il n'a échappé à personne que nous sommes entrés dans une période électorale, non pas celle des élections professionnelles mais celle des élections présidentielles. C'est la respiration de notre démocratie.

L'Alliance du Trèfle souhaite vivement que cette période ne soit pas un facteur de ralentissement ou d'attentisme. Le sort réservé à la généralisation du RIFSEEP peut le laisser craindre. Nous souhaitons qu'au contraire les mois qui viennent soient des mois utiles pour le dialogue social au MAAF, et permettent de poursuivre l'avancée des dossiers dans l'intérêt de nos collègues et du service public.

